

Département de l'Aude

Arrondissement de  
Carcassonne

Domaine : 4 – Fonction  
publique

Sous-domaine : 4.1 –  
personnel titulaires et  
stagiaires de la FPT

Objet : renouvellement  
convention d'adhésion au  
service de médecine  
professionnelle et préventive  
du Centre de Gestion

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice : 13

Date de convocation :  
10/07/2025

Date de publication de la  
présente délibération :

La convocation du CM et le  
compte-rendu de la présente  
délibération ont été affichés  
conformément aux articles L  
2221-7 et L 2121-7 du  
C.G.C.T.

République Française

## Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 17 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le dix-sept du mois de juillet, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie Mr RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, RIVIERE Philippe.

Excusés : ROGER Robert, QUINTA Régis, PUGINIER Régis.

Secrétaire de séance : BIAU-PRADEL Gisèle

Vu le Code du Travail,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la mise en œuvre du service de médecine préventive au bénéfice des employeurs publics territoriaux de l'Aude,  
Vu la précédente convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Aude,  
Compte tenu de l'évolution de la législation en matière de surveillance médicale des agents, de prévention des risques,  
Il est nécessaire de procéder à la signature de cette nouvelle convention. Mr le Maire en donne lecture.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, et après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Mr le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude, actualisée au 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- De charger Mr le Maire ou l'un de ses adjoints e toutes les formalités relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Ch. PRADEL